



# FICHE TECHNIQUE

## Maladies professionnelles

Vous trouverez ici les réponses à toutes vos questions relatives aux maladies professionnelles des salariés que vous représentez, des fiches pratiques accessibles à tous, des modèles de documents et lettres en lien avec la thématique ainsi que les références légales.

### NOTRE OBJECTIF

Vous accompagner au plus près de vos besoins pour valoriser vos missions et vous permettre de monter en compétence !

Et si vous deveniez un Super Elu ?



# Questions/réponses

## 01. Quelle est la différence entre un accident du travail (AT) et une maladie professionnelle (MP) ?

Un accident du travail est un événement soudain et imprévu survenu au cours du travail, tandis qu'une maladie professionnelle résulte d'une exposition prolongée à un risque dans le cadre du travail.

## 03. Quelle est la procédure pour faire reconnaître une maladie professionnelle ?

La procédure commence par la déclaration de la maladie à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) accompagnée d'un certificat médical. La CPAM procède ensuite à une enquête, incluant une évaluation médicale, pour établir le lien entre la maladie et l'activité professionnelle.

## 05. Quel est le délai pour déclarer une maladie professionnelle ?

Le délai pour envoyer la déclaration de maladie professionnelle est de 2 ans à compter de la date du certificat médical initial informant le salarié du lien possible entre sa maladie et son activité professionnelle (ou de la date de cessation d'activité due à la maladie si elle est postérieure).

## 02. Qui peut déclarer une maladie professionnelle ?

La déclaration de maladie professionnelle peut être effectuée par le salarié ou par son médecin traitant.

## 04. Quel est le rôle du CSE pour prévenir les MP ?

Le Comité Social et Économique (CSE) a pour mission de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés,
- veiller à l'observation des prescriptions légales en matière de santé et de sécurité au travail,
- participer à l'analyse des risques professionnels dans l'entreprise et proposer des actions de prévention,
- réaliser des inspections et alerter en cas de danger grave et imminent...

Il doit être également consulté tous les ans sur le document unique d'évaluation des risques professionnels,

## 06. Est-ce que la maladie professionnelle est rétroactive ?

Les indemnités sont versées de manière rétroactive depuis l'apparition des premiers symptômes attestés.



# Les points clés

Dans ce document, nous aborderons des points qui génèrent des interrogations récurrentes auprès des employeurs et des membres élus du CSE.



## Doc 1

Maladies professionnelles

## Doc 2

Régime indemnitaire des maladies professionnelles

## Doc 3

Impacts des maladies professionnelles sur le contrat de travail

## Doc 4

Rôle du CSE sur la prévention et la reconnaissance des ATMP

## Doc 5

Modèle de lettres

## Doc 6

CERFA

## CADRE LÉGAL POUR ALLER + LOIN

Pour en savoir plus, voici les principaux textes auxquels vous pouvez vous référer :

- Définition de l'accident du travail : article L411-1 du Code de la Sécurité Sociale
- Définition de l'accident du trajet : article L411-3 du Code de la Sécurité Sociale
- Droit à réparation en cas d'accident du travail : article L421-1 du Code de la Sécurité Sociale
- Définition de la maladie professionnelle : article L461-1 du Code de la Sécurité Sociale
- Présomption d'imputabilité de la maladie professionnelle : article L461-2 du Code de la Sécurité Sociale
- Définition des conditions de prise en charge des frais en cas de maladie professionnelle : article L461-4 du Code de la Sécurité Sociale
- Droit à réparation intégrale en cas de maladie professionnelle : article L461-3 du Code de la Sécurité Sociale